



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1686

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé - Année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1686**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Présentation

Le Réseau Canopé-Académie de Lyon est un établissement public national à caractère administratif. Il fait partie du réseau national de création et d'accompagnement pédagogique.

Canopé est l'opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en matière de ressources et de services pédagogiques. Dans le cadre de ses attributions, il participe à la mise en œuvre de la politique éducative et à son déploiement au niveau académique. A ce titre, il accompagne les pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

Il exerce une mission d'édition, de production, de développement et de mise à disposition de ressources et de services éducatifs à destination des enseignants, des communautés éducatives et universitaires, des écoles et des établissements d'enseignement scolaire.

Au niveau régional, Canopé Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre une politique territoriale de ressources transmédia et d'offres de services pédagogiques, qui se déploie en proximité pour répondre aux besoins de la communauté éducative. Cette politique s'entend dans une démarche d'échanges et de réflexion autour des préconisations ministérielles et académiques, ainsi que des attentes des publics cibles.

La direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un budget général annuel de 1 500 000 € pour les 12 sites départementaux.

Le réseau Canopé sollicite l'aide de la Métropole de Lyon, dans la continuité de celle apportée les années précédentes, dont la collaboration historique sur le champ du numérique notamment avec le centre Erasme (expérimentation de tables tactiles).

L'attribution d'une subvention à Canopé est cohérente avec les objectifs de la Métropole en matière d'actions éducatives, notamment au regard des cinq champs d'intervention de ce réseau pour le développement de ressources et de services pédagogiques : la pédagogie, le numérique éducatif, l'éducation et la citoyenneté, les arts, la culture et le patrimoine, et la documentation.

II - Compte rendu d'activités pour l'année 2015

Par délibération n° 2015-0851 du 10 décembre 2015, la Métropole a attribué une subvention de 91 700 € au profit de cet établissement, pour son fonctionnement.

Le rapport d'activités 2015 de Réseau Canopé présente les actions engagées sur l'Académie de Lyon.

Quelques chiffres clés :

- 3 100 heures de formation,
- 58 200 prêts documentaires,
- 10 000 téléchargements applications mobiles.

Quatre grandes orientations sont portées sur le territoire, en co-construction et accompagnement de ressources : jeux et pédagogie, littérature jeunesse du monde, langues, culture et société, innovation pédagogique.

Chacune a aussi pour vocation d'apporter un regard innovant sur les apprentissages, mêlant variété des supports et complémentarité des contenus, pour amener à repenser les usages dans une optique de transversalité et de collégialité.

Le processus de labellisation des "ateliers Canopé" Auvergne-Rhône-Alpes, amorcé depuis 3 ans, se poursuit sur l'ensemble du territoire. Les rapprochements avec les instances académiques et les concertations avec les collectivités participent de la mise en œuvre active de ces labellisations, faisant des "ateliers Canopé" un maillon central des actions nationales et académiques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Les "ateliers Canopé" se veulent des espaces de recherche, d'innovation et de co-construction pédagogiques au service des usagers.

III - Bilan - mise en œuvre de la convention partenariat Canopé-Métropole

- formation sur le numérique et la citoyenneté,
- formation Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) : cinéma, théâtre, danse, design,
- animations et conférences :
 - . rencontres chorales, cirque en résidence, poésie contemporaine avec 3 collègues de Vaulx-en-Velin : Pierre Valdo, Jacques Duclos et Henri Barbusse, projet photo à Feyzin,
 - . avant-première cinématographique au Comoedia.
- participation à la production de ressources arts et culture :
 - . conférence de monsieur Benjamin Orenstein, Président de l'Amicale des déportés d'Auschwitz Birkenau et des camps de haute-Silésie (dans le cadre du voyage mémoire à Auschwitz Birkenau que la Métropole organise chaque année),
 - . création d'un annuaire des comités de lecture jeune public ; création d'un site internet des PREAC pour la valorisation des actions ; réalisation de capsules audiovisuelles à la Maison de la danse.
- animations qui permettent de mieux faire connaître la Métropole : "les traces de la guerre de 14-18" ou "sur les pas de Jaurès - début du XX^e siècle",
- inciter à l'utilisation des institutions de la collectivité : "les archives départementales et métropolitaines",
- accompagnement de projets : tables tactiles (dans le cadre de l'expérimentation sur l'usage des tables tactiles pilotée par Erasme) et prêts de tablettes et de matériels audiovisuels.

IV - Objectifs pour l'année 2016

- fédérer les usagers (enseignants, parents, Communes, institutions, associations) autour de projets, de services et de bonnes pratiques,
- animer et accompagner les pratiques pédagogiques en répondant au plus près aux besoins de la communauté éducative. "Ateliers Canopé" hors les murs et expérimentation pour permettre à chaque établissement, même éloigné, de bénéficier des compétences et de l'expertise du réseau Canopé,
- organiser la mise en valeur, la communication et la commercialisation des ressources du réseau Canopé,
- valoriser les ressources du réseau Canopé auprès des enseignants et professionnels de l'éducation. Ensuite, les collectivités territoriales, les services déconcentrés ou les partenaires peuvent compter sur le réseau Canopé pour être à leurs côtés afin d'organiser des événements, co-construire des ressources, être réactif et innovant pour répondre à leurs besoins,
- garantir une offre de proximité pour l'ensemble des publics, via les "ateliers Canopé" du réseau,
- conduire une politique volontaire en faveur de l'éducation artistique et culturelle. Élaboration de dispositifs de médiation et d'accompagnement qui visent à promouvoir l'égalité des chances par la démocratisation culturelle,
- conventionnement en cours des "ateliers Canopé" et les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Académie de Lyon pour définir un programme d'actions et d'expertises en partenariat autour de la formation des enseignants et l'innovation pédagogique.

La somme allouée doit notamment permettre à l'atelier Canopé-académie de Lyon, équipé en matériel numérique de pointe, de fonctionner et de proposer un ensemble d'activités qui permettent de développer les usages du numérique à l'école (formations, accompagnement, prêt de tablettes, tables tactiles).

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 82 530 € au profit du réseau Canopé-académie de Lyon, pour la poursuite de ses missions en 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 82 530 € à l'établissement public administratif Canopé pour assurer la production et la diffusion de documents pédagogiques pour les établissements scolaires et les enseignants pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le réseau Canopé définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante d'un montant de 82 530 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 221 - opération n° OP34O3308A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.